



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 11 décembre 2023 à 20h.

Sont présents à cette séance :

Siège # 1	Siège #4 Mme Guylaine Gagnon
Siège # 2 M. Frédéric Poulin	Siège # 5 M. Vincent Breton
Siège # 3	Siège # 6 M. Carl Boilard

Sont absents : Siège # 3 M. Dave Roy et Siège # 1 M. Pierre Grondin

Formant quorum sous la présidence de madame Vanessa Roy, mairesse.

M. François Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, assiste également à cette séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION 2023-12-355**

Calendrier 2024 des séances ordinaires du conseil

Attendu que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon et résolu:

- Que les séances se tiendront le lundi (ou le lendemain en cas de congé férié le lundi) et débuteront à 20 h;
- Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024;
- Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le greffier-trésorier conformément à la loi qui régit la Municipalité:

15 janvier	12 février	11 mars
8 avril	13 mai	10 juin
8 juillet	12 août	9 septembre
15 octobre (mardi)	11 novembre	9 décembre

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la Municipalité de La Guadeloupe, ce douzième (12^e) jour de décembre 2023.